

Séance du 02 octobre 2020 à 20 heures
Maison communale de la Cidrerie

Présents : M. BAYLE Jérôme, Mme BOREL Émilie, M. DEFER Marc, M. GIRAUDOT Francis, M. MIGNARD Laurent, M. MIREAUX Jean, M. MOREL Frédéric, Mme PAIX Josiane, Mme REIGNOUX Christine, M. ROUSSET André, M. THOVERON Éric.

Procurat ion(s) : M. ASTIER Stéphane donne pouvoir à M. THOVERON Éric, Mme LEROUX-SALEINE Marie donne pouvoir à Mme PAIX Josiane, Mme HAMEL Pascale donne pouvoir à Mme REIGNOUX Christine.

Excusé(s) : M. ASTIER Stéphane, Mme HAMEL Pascale, Mme LEROUX-SALEINE Marie.

Secrétaire de séance : M. MIREAUX Jean.

Président de séance : M. MOREL Frédéric.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur MIREAUX Jean a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

2 - Approbation des deux derniers comptes rendus de séance

Les derniers compte rendus n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les comptes rendus des séances des 2 et 16 septembre 2020.

3 - Demande de subvention pour le Fond d'Équipement Rural

Le Maire expose au conseil municipal que la commune prépare une demande de subvention au département dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural ayant pour objet l'aménagement des bâtiments publics.

4 – Demande de DETR (Dotation d'équipements des Territoires Ruraux)

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de DETR sera faite à l'État pour l'année 2021. La circulaire n'ayant pas encore été reçue, une délibération sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil.

5 – Décision Modificative n°5 – Équilibre du Budget

Monsieur le Maire indique la nécessité d'inscrire le résultat de la section d'investissement du budget de d'assainissement dans le budget de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour équilibrer le budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°5. Ainsi :

DF 678 + 52 474,51 €

RF 002 + 52 474,51 €

Adoptée à l'unanimité.

6 – Décision Modificative n°6 – Étude de réhabilitation de la zone de l'ancienne Cidrerie

Monsieur le Maire propose de prévoir l'éventualité d'une étude pour la réhabilitation du site de la cidrerie, assortie de la création d'une nouvelle ligne dans le budget d'investissements. Cette ligne ne sera pas une dépense nouvelle mais viendra en déduction de celle prévue pour les travaux de voirie qui ne sont pas totalement consommés à la fin 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour envisager une étude de réhabilitation de la zone de la cidrerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°7. Ainsi :

DI 2031/201	+ 20 000,00 €
DI 2152/157	- 20 000,00 €

Adoptée à l'unanimité

7 - Convention SDESM pour l'audit des consommations thermiques

Monsieur le Maire indique que les bâtiments communaux sont sans doute extrêmement énergivores et expose l'opportunité d'un audit sur les consommations thermiques réalisé et financé en quasi-totalité par le SDESM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SDESM n°2020-08 en date du 8 février 2020,

Vu la proposition du SDESM pour un audit sur les consommations thermiques dans tous les bâtiments communaux,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de lancer l'audit proposé par le SDESM

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

8 - Demande d'évaluation par les domaines des locaux de l'ancienne cidrerie

- Le comité de pilotage de la zone de la cidrerie s'est réuni et demande une évaluation financière des bâtiments annexes aux bâtiments appartenant à la commune, afin de disposer de toutes les informations et pouvoir étudier toutes les options.
- Le comité de pilotage de la zone de la cidrerie sollicite Monsieur le Maire afin de demander un devis d'études sur la solidité des bâtiments communaux, compte-tenu de leur état d'abandon depuis plus de 10 ans.

9 – Questions et informations diverses

- Le conseil municipal est informé que le PLU a été modifié. Les zones U et AU peuvent être préemptées si nécessaire.
- Le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec Mme Laura Reynaud, Sous-Préfète de Provins. A sa demande, un courrier a été envoyé à l'ancien Maire François HOUSSEAU afin de lui demander officiellement la restitution de certains éléments non retrouvés en Mairie. Faute de réponse de sa part, le Maire n'aura d'autre choix que de déposer une plainte à son encontre.
- Le Conseil Municipal est informé de travaux prévus par le département sur la route départementale n°6 (traversée du bourg). Ces travaux seront effectués à partir du 22 octobre pour refaire l'enrobé. Le Maire interviendra auprès des élus et des services techniques du département pour minimiser le reste à charge pour la commune et obtenir des prestations annexes en marge de la route. La circulation sera interrompue pendant la période des travaux. Un arrêté sera pris et les habitants seront dûment informés.
- Monsieur Laurent MIGNARD fait remarquer que certaines associations ont dû suspendre leurs activités à cause la crise sanitaire. Il demande à ce qu'un courrier leur soit adressé pour vérifier si leur demande de subvention est toujours pertinente pour l'année en cours. Dans l'affirmative, les subventions seront bien entendu versées. Dans le cas contraire, les sommes prévues resteront dans le budget communal de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h00 puis donne la parole à la salle pour un échange informel.

Fait à Bellot
Frédéric MOREL, maire.

